

Privilège—M. Turner (Vancouver Quadra)

M. Turner (Vancouver Quadra): Et si le très honorable représentant le veut, je propose que la question soit soumise au comité des privilèges et élections afin que l'on sache comment Sam Wakim a colporté ses services auprès d'un certain nombre de firmes juridiques de Toronto pour savoir si l'affaire pouvait se faire, et a ensuite invité deux membres du cabinet de Gowing Henderson à quitter ce cabinet pour se joindre à lui dans sa nouvelle entreprise.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Il n'y a pas matière à question de privilège.

Des voix: Taratata!

M. le Président: A l'ordre. Le très honorable représentant sait parfaitement que je ne peux pas considérer son intervention comme une question de privilège.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Si je me souviens bien, et je peux me tromper—auquel cas, je présenterai mes excuses à mon honorable collègue—je pense qu'il a mentionné le nom de M. Wakim hier. Je crois que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a mentionné ce nom hier, et que c'est la première fois qu'on soulevait ce nom dans l'enceinte de la Chambre des communes.

M. Wakim est un ancien député de notre Chambre. Il est un ancien et distingué conseiller principal de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. C'est un homme fort honorable. Je suis honoré de l'avoir comme ami. Je n'ai jamais suggéré qu'un avocat quel qu'il soit, qu'il soit le député de Shawinigan ou celui de Vancouver Quadra quand il exerçait le droit, ou moi-même quand je l'exerçais, que nous tous quand nous cherchions et trouvions des clients, nous ayons commis quoi que ce soit de répréhensible en le faisant.

M. Lapierre: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mulroney: Tout le monde sait que c'est ce que font les hommes de loi. Je n'ai strictement jamais mis en doute l'intégrité de mon très honorable collègue.

Mme Copps: Il y a dix minutes.

M. Mulroney: Mais je pense que je décevrais profondément mon honorable collègue si je laissais quelqu'un calomnier directement ou indirectement quelqu'un d'autre qui n'est pas à la Chambre pour se défendre sans intervenir moi-même. Et c'est exactement ce que je vais faire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je tiens à dire que le député de Shawinigan travaille avec un cabinet juridique de Toronto fort honorable . . .

Mme Copps: Ah, rasseyez-vous. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Mulroney: Le député de Shawinigan représente des clients ici et à Toronto, à New York et à Montréal. Ce sont des clients très importants. Il va leur proposer ses services et les

représente, et je lui souhaite bonne chance car il a une profession honorable. Je ne l'en critique pas, et je n'accepterai pas que l'on critique qui que ce soit dans cette situation.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Et vous protestez un peu trop.

M. Blaikie: Il y a trop d'avocats ici de toute façon.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je vais peut-être être obligé de me porter à la défense des avocats. Cela m'attristerait.

Des voix: Oh, oh!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS DU CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai informé le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) de mon intention d'invoquer le Règlement au début de la séance d'aujourd'hui, une fois que j'aurais eu la possibilité de consulter le hansard d'hier, hansard qui, comme Votre Honneur le sait, nous a été livré en retard.

C'est au sujet des propos qu'ont échangés hier le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et le très honorable chef de l'opposition. Ces propos figurent à la page 6391 du hansard. Monsieur le Président sait sans doute que, selon le commentaire 321(3) de la Jurisprudence parlementaire de Beauséjour, Cinquième Édition:

L'Orateur a toujours interdit les attaques contre des personnes «investies de hautes fonctions officielles», sans pourtant que l'on ait jamais su avec précision à qui cette définition pouvait s'appliquer. Elle a pu tour à tour, au fil des ans, s'entendre des hauts fonctionnaires . . .

Or, à la Chambre hier, le très honorable chef de l'opposition a clairement mis en doute l'intégrité du gouverneur de la Banque du Canada. Il a en effet déclaré:

En fait . . . même le gouverneur de la Banque du Canada a induit la Chambre en erreur.

C'est très grave, monsieur le Président. Le très honorable chef de l'opposition, qui est un dignitaire de la Chambre, a formulé sans preuve une accusation à l'endroit d'un haut fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, a conseillé le gouvernement.

En attaquant ainsi un administrateur public, le très honorable chef de l'opposition, qui est un parlementaire expérimenté, a sapé les fondements de notre régime parlementaire. Le premier ministre est parfaitement en mesure de se défendre, tout comme d'ailleurs le ministre des Finances (M. Wilson). Le gouverneur de la Banque du Canada, lui, ne le peut pas.

M. Ouellet: Allons donc!